

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA LOI SUR L'AIDE AUX PERSONNES ET AUX FAMILLES

Document de travail
OCTOBRE 2016

Réalisé par le



Pour les groupes membres du



**Front commun
des personnes
assistées sociales
du Québec**

Avec l'adoption de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (2005), l'aide de dernier recours se limite à divers programmes :

- 1) **Solidarité sociale**, pour les appauvris que l'on reconnaît *méritant* puisqu'ils ont la *chance* d'avoir une maladie reconnue par les critères du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 1. Faire remplir son médecin un RAPPORT MÉDICAL avec durée permanente ou indéfinie (d'une durée minimum de 12 mois)
 2. Remplir un rapport socioprofessionnel
- 2) **Aide sociale**, pour les personnes qualifiées *APTES* à l'emploi même si elles sont inadmissibles sur le marché du travail étant donné qu'elles ne correspondent pas aux critères du marché réel du travail¹ ainsi que les *CONTRAINTES TEMPORAIRES À L'EMPLOI** ;
- 3) **Alternative jeunesse** pour les adultes de 18 à 24 ans admissibles au *Programme aide sociale* à qui on offre une voie d'évitement, mais sans droits de recours ;

* Ce programme ne sera plus disponible. Le ministre Blais va le remplacer par ???
- 4) par l'exercice de son pouvoir discrétionnaire, le Ministre peut mettre en application de **multiples programmes spécifiques** sans aucun droit de recours...

*** Les coupures annoncées par la Ministre le 27 février 2013 affectent la catégorie
CONTRAINTES TEMPORAIRES**

CRITÈRES avant les coupures :

- Avoir 55 ans et plus
- Avoir enfant de - de 5 ans ou handicapé
- Personne hébergée dans un centre de traitement des dépendances
- Être enceinte de 20 sem. et +
- S'occupe d'une personne en perte d'autonomie
- ...

CRITÈRES après les coupures :

- Avoir 58 ans et plus
- Avoir enfant de - de 5 ans et être chef de famille monoparentale
- Être hébergé dans un centre de traitement des dépendances (mais pour une période ne dépassant pas 183 jours ou 2 séjours – sur une période d'un an)
 - ➔ personne hébergé dans un centre de désintoxication recevra seulement 200\$
- Être enceinte de 20 sem. et +
- S'occupe d'une personne en perte d'autonomie
- Rapport médical d'au moins un mois
- Victime de violence (hébergement femme violentée)
- ...

¹ Hébert, Michel, «Après vérification du nombre précis d'adultes prestataires sans contraintes à l'emploi (...), il s'avère que ceux-ci représentent plus exactement 8,5 % (12 786 adultes) de l'ensemble des 151 132 adultes sans contraintes à l'emploi», précise une récente «fiche» du ministère, Journal de Québec, 18 mars 2007.

\$\$\$ Montant des prestations \$\$\$	<i>Aide sociale</i>		<i>Solidarité sociale</i>
	Sans contrainte à l'emploi	Contrainte temporaire à l'emploi	Contrainte sévère à l'emploi
1 adulte	623\$ PRESTATION DE BASE 40\$ ² + 623\$ = 663\$	+ 132\$ = 755\$	947\$
2 adultes	965\$	+ 132\$ = 1 097\$ + 227\$ = 1 192\$	1 416\$
Gain de travail permis	200\$ (1 adulte) 300\$ (2 adultes)		100\$
EXCEDENT des gains de travail couper \$ pour \$			
Avoir liquide permis <u>Une fois à l'aide sociale</u> Lors de la demande, le compte doit être à ZÉRO, sauf si vous gardez de \$ pour des facture qui s'en vient (loyer, Hydro, téléphone, carte de crédit, paiement auto...)	1 500\$ (1 adulte) 2 500\$ (2 adultes)		2 500\$ (1 adulte) 5 000\$ (2 adultes)
EXCEDENT des avoirs liquides couper \$ pour \$			

² **Article 67.3 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles :**

La **prestation de base** est **ajustée de 20 \$** dans le cas d'un adulte seul qui satisfait aux conditions suivantes:

1. il est prestataire depuis au moins 6 mois consécutifs;
2. sa prestation n'est pas augmentée d'une allocation pour contraintes temporaires;
3. il n'est pas tenu de loger dans un établissement en vue de sa réinsertion sociale, sauf s'il s'agit d'un prévenu visé à l'article 26.1, ni n'est hébergé par une résidence d'accueil, par une ressource intermédiaire ou au sens de l'article 4;
4. il n'habite pas un logement à loyer modique au sens de l'article 1984 du Code civil, ni un logement pour lequel un montant est versé à l'acquit du loyer dans le cadre d'un programme mis en œuvre en application de la Loi nationale sur l'habitation (L.R.C. 1985, c. N-11);
5. il ne reçoit pas de prestation spéciale en application de l'article 88.1;
6. il n'est pas le conjoint d'un étudiant inadmissible.

Bien permis	Maison	
	90 000\$ (2005-2014) → 142 100\$ (2015)	130 000\$ (2005-2014) → 203 000\$ (2015)
		1 000\$ de + par année d'occupation
	* Il y avait un moratoire sur la valeur des maisons , jusqu'en 2015 Pour l'instant la valeur de la maison n'est plus comptabilisée	
	Voiture	
	10 000\$	
	Autres biens permis Chalet, roulotte, terrain, remorque, bateau, moto,...	
1 500\$ (1 adulte) 2 500\$ (2 adultes)	Total des biens permis 203 000\$	
Incluant : maison, REER, REE, héritage, chalet, roulotte, terrain, remorque, bateau, moto,...		
EXCEDENT des biens permis couper de 2%		

Coupages des prestations s'appliquant à tous les programmes

Retenu de 22\$ ou 56\$ par mois : erreur administrative

112\$, 224\$ par mois : si vous être considéré comme fraudeur

Coupages pour partage de logement

Il n'ya plus de coupure pour partage de logement...

SAUF lorsque le prestataire habite avec un de ses parents, **100\$** est coupé de sa prestation (chèque)

***Cette coupure est appelé solidarité familial

Depuis 2015, Revenu de chambre : coupure de 125\$ au 2e revenu de chambreur

COMPTE DE DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL : 5000\$ par adulte

Possibilité de mettre de l'argent de côté, pour favoriser un retour au travail.
Exemple : achat d'une voiture, d'outils...

Vous devez parler de votre projet à votre agent, avant de commencer à mettre de l'argent de côté

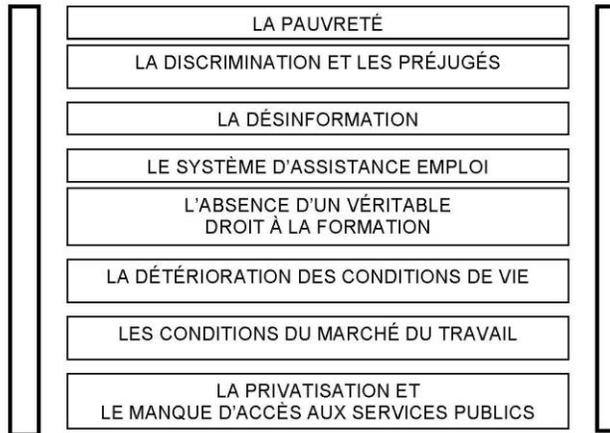
			<i>Aide sociale</i>	<i>Solidarité sociale</i>
	Prestations spéciales	Temps d'attente * Aide sociale seulement		*** <i>Pas de période d'attente</i> ***
Exemples de prestations spéciales payées en totalité ou en partie	Transport médical		Ambulance : remboursement en totalité 14.5¢ du KM	
	Lunette	6 mois	50\$ pour la monture Verre correcteur : remboursement en totalité	
	Diabète		25\$ de + sur la prestation	
	Service dentaire nettoyage 1 fois l'an, réparation carie, extraction, radiographie	12 mois	Remboursement en totalité	
	prothèse dentaire (dentier)	24 mois	Les moins chères disponibles 1 fois par 8 ans Si besoin de changer avant, demander à votre agent une autorisation en expliquant la raison	
	Grossesse Allaitement		55\$	
	Incendie Sans assurance		1500\$ + 500\$ par enfant	
	Frais funéraire		2500\$ - \$ de la succession et dans le livret de banque	
	Frais de Déménagement si danger pour sa santé et sa sécurité		200\$ avec soumissions de déménageur	
	Allocation scolaire du mois d'août		76\$ pour chaque enfant à la prématernelle, la maternelle ou le primaire 123\$ pour chaque enfant au secondaire ou la formation générale.	

**ON A 90 JOURS POUR UNE REVISION
ET
60 JOURS POUR FAIRE APPEL.**

PROJET DE SOCIÉTÉ
FRONT COMMUN DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES DU QUÉBEC

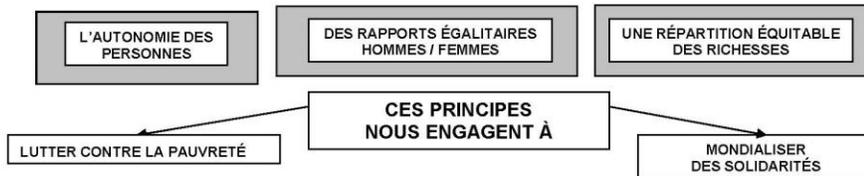
LEUR PROJET DE SOCIÉTÉ

**LES SYSTÈMES NÉOLIBÉRAL, PATRIARCAL CRÉENT
 DES BARRIÈRES À L'EXERCICE DE NOTRE CITOYENNETÉ**



NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ

**LE BIEN COMMUN AFFIRME
 LE DROIT À LA CITOYENNETÉ
 PLEINE ET ENTIÈRE**



**VOILÀ POURQUOI, AU QUÉBEC, NOUS VOULONS UNE POLITIQUE GLOBALE
 DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ FONDÉE SUR LES MESURES SUIVANTES**

- UN REVENU SOCIAL GARANTI UNIVERSEL
- UN MEILLEUR SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES
- UN VÉRITABLE DROIT AU LOGEMENT
- L'ACCÈS GRATUIT À DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS
- DES IMPÔTS AU SERVICE DU BIEN COMMUN



- UNE LUTTE À LA DISCRIMINATION ET AUX PRÉJUGÉS
- UNE LUTTE À LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL
- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
- UN VÉRITABLE DROIT À LA CULTURE

Plateforme de revendications
 adoptée par l'assemblée générale du FCPASQ en 1988
 Mises à jour : 1996, 2002, 2004 et 2007



Revenu / Social / Universel / Garanti

- **Revenu** = \$\$\$ pour vivre dans la dignité
- **Social** = services publics (santé, éducation, services sociaux)
- **Universel** = Pour tous et **toutes** (sans distinctions, étiquettes, catégories)
- **Garanti** = Non saisissable / Non imposable

- C'est à la fois le revenu qui est universel garanti et le social
- Des services publics accessible et gratuit pour tous

Les politiques offrant un revenu décent n'est qu'une partie de la solution, selon le Conseil du bien-être canadien.

Une société qui offre un revenu suffisant à sa population, mais qui ne donne pas accès à des services publics gratuits maintient les personnes en situation de pauvreté

L'inverse est aussi vrai

Toutefois, une pauvreté persistante exerce sur tous ces aspects une pression qui engendre des coûts supplémentaires.

Source: Rapports du conseil national du Bien-être social Le sens des sous pour résoudre la pauvreté, automne 2011/Volume #130

Nous sommes conscients que ce projet en est un à long terme et que nous sommes en routes vers...

Pour se faire nous avons des revendications urgentes à mettre en place immédiatement, nous voulons également les faire connaître.

REVENDEICATIONS URGENTES

La revendication	Pourquoi est-ce un problème?	Ce qu'on demande
L'abolition de la coupure pour vie maritale :	<p>L'aide sociale évalue 3 critères pour reconnaître 2 personnes comme un couple :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cohabitation depuis 12 mois 2. La commune renommée Les voisins, ta famille, le dépanneur du coin, ton propriétaire... vous considèrent-ils comme un couple 3. Secours mutuel L'entraide, être sur le testament de l'autre, avoir un compte conjoint, être sur ses assurances... 	<p><i>Une personne = un chèque pour vivre dans la dignité</i></p>
L'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants	<p>Le parent gardien se fait couper sa prestation, parce que son enfant reçoit une pension alimentaire. 100\$ par enfant n'est pas coupé</p>	<p>Que les enfants les plus pauvres du Québec puissent garder le montant des pensions alimentaires</p>
L'abolition des catégories à l'aide sociale	<p>Le montant reçu par les contraintes sévères à l'emploi est le montant calculé, en 1889, pour la couverture des besoins essentiels indexés aux coûts de la vie. C'est donc dire que toutes les personnes qui sont dans les autres programmes ne peuvent couvrir leurs besoins essentiels (tableau de 9 besoins essentiels page 11)</p>	<p>Que tous les prestataires à l'aide sociale reçoivent le montant des contraintes sévères à l'emploi et que le gouvernement prévoit des montants pour les besoins spéciaux pour les gens malade</p>

L'abolition de la contribution parentale

Le gouvernement oblige les personnes qui n'ont pas de contrainte sévère à l'emploi à demander une contribution parentale, sauf si est dans certaines situations :

- Si les parents sont à l'aide sociale
- Avoir subvenu à ses besoins et résidé ailleurs que chez son père ou sa mère, pendant au moins deux ans. La période où la personne a été étudiante à plein temps ne compte pas.
- Avoir occupé un emploi rémunéré à temps plein pendant deux ans ou avoir eu, pour un tel emploi, des revenus (assurance-emploi, assurance parentale), même si elle a résidé chez l'un ou l'autre des parents.
- Être marié ou l'avoir été (mariage religieux ou union civile).
- Vivre maritalement avec une autre personne de sexe différent ou de même sexe depuis au moins un an.
- Avoir ou avoir eu un enfant à sa charge.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle (baccalauréat).
- Être enceinte d'au moins 20 semaines.
- Avoir cessé, pendant au moins 7 ans, d'être aux études à temps plein depuis qu'elle n'est plus obligée de fréquenter un établissement scolaire.

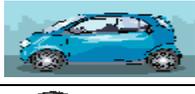
REFUS EXPLICITE DES PARENTS, de remplir le formulaire, PAR UNE LETTRE

Que le revenu des parents ne soient pas pris en compte leur d'une demande d'aide sociale. C'est seulement le revenu du demandeur qui devrait être comptabilisé.

9 BESOINS ESSENTIELS RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT

Essentiel = Nécessaire, indispensable (dictionnaire Petit Larousse)
« Si pas couvert, je ne peux pas vivre »

Selon vous quel montant par mois, faut-il pour répondre à ces besoins?
À votre avis, est-ce que le gouvernement a oublié des besoins? Si oui, lesquels?

BESOINS³	\$\$\$ / MOIS
1-  Alimentation / épicerie	
2-  Logement /électricité /taxes	
3-  Entretien ménager	
4-  Soins personnels /santé	
5-  Communications	
6-  Habillement	
7-  Ameublement	
8-   Transport	
9-  Loisirs / culture / relations sociales	
Aucun montant n'est prévu pour les imprévus Exemple : Réparation auto / Réparation d'électro ou achat de nouveau électro / Invitation à un mariage, à un baptême ou shower / Cadeau fête, Noël / Inscription et fourniture scolaire	
TOTAL : PAR MOIS	

³ Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/a-identification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.01.01.html>

